

(1'622 Zeichen)

Récolte 2020 : augmentation du blé fourrager, du maïs et du colza

A peine la récolte terminée qu'il faut déjà préparer la suivante. Après une récolte 2019 satisfaisante au niveau de la qualité et de la quantité, la situation est relativement tendue. En effet, les stocks stratégiques de céréales panifiables issus des dernières récoltes ne devront pas être utilisés et la FSPC prévoit des mesures d'allègement de marché. Parallèlement, IP-Suisse a annoncé des réductions de 30 % de la surface de céréales panifiables pour la récolte 2020.

Pour les producteurs de céréales se pose la question des cultures à mettre en place pour la récolte 2020. Les partenaires de la filière (centres collecteurs, IP-Suisse, fenaco) ont déjà communiqué leurs recommandations de semis pour les variétés souhaitées.

Dans la situation actuelle du marché des céréales panifiables (stocks stratégiques importants, réduction des surfaces IP-Suisse, cotisations de Fr. 4.80/dt), les céréales fourragères peuvent constituer une alternative intéressante, sachant que l'ensemble de la surface céréalière profitera du supplément aux céréales (environ Fr. 120.-/ha).

Blé fourrager, maïs grain et colza

Pour des questions de crédibilité de la production animale, la provenance suisse des matières premières est fondamentale. La demande est très forte pour le blé fourrager et le maïs grain, alors que le taux d'auto-approvisionnement pour l'orge frise les 100 % cette année. Les variétés de blé fourrager figurant sur la liste recommandée de swiss granum ont un potentiel de production élevé, tant en extenso qu'en PER. Les variétés de maïs grain sont aussi intéressantes au niveau des rendements.

Comme déjà annoncé, la demande en huile de colza suisse bénéficie d'une forte progression. Sur les 106'000 t sous contrat avec les huileries, environ 99'000 t ont été attribuées, ce qui laisse de la place aux nouveaux producteurs intéressés ainsi qu'aux producteurs souhaitant augmenter leurs surfaces. Les quantités de soja fourrager n'ont pas été entièrement attribuées non plus. Les annonces sont à faire auprès d'Agrosolution.

Bern, 14. August 2019

Pierre-Yves Perrin